COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 AOUT 2021

Présents : M. OUVRARD Pierre, M. BRAULT Jean-Michel, M. PESLERBE Claude, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. ASSE Didier, MME BARBIER Lucie, MME HOUNICHEREN Sandrine, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, M. DELOBEL Etienne, MME BOISSON Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RAMAUGE Chantal, M. HUBERT Yves, MME GOTEFROY et M. MENAGER Julien

Absents excusés et représentés : MME JARROSSAY Nathalie donne pouvoir à M. OUVRARD Pierre, MME ALLARD Cécile donne pouvoir à MME BAREAU Delphine, MME PYCKAERT Séverine donne pouvoir à MME GUYET Fabienne.

Absents : M. HAMONIC Daniel

MME HOUNICHEREN Sandrine est nommée secrétaire

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2021 (procès-verbal en pièce jointe)

Aucune remarque n'est apportée

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité des voix le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2021.

Point 2 : Présentation du projet « Station relais sur le site de la Gare »

Dans le cadre du déploiement du réseau Free Mobile sur la commune de Mayet, la société TDF a transmis à la mairie un DIM (Dossier d'Information Mairie) pour le compte de Free Mobile, sur le site que TDF envisage de construire au lieu-dit « la Gare ».

Monsieur BLANCHAIS présentera le projet aux conseillers municipaux lors de la séance du conseil municipal

Monsieur OUVRARD proposera, à l'issue de la présentation, au conseil municipal de délibérer sur ce projet.

M. BLANCHAIS commence son exposé en annonçant au conseil que le plus grand pylône de France est à Mayet.

Présentation du projet par monsieur BLANCHAIS :

- La société TDF a pour but d'installer des supports téléphoniques pour les opérateurs puissent s'installer et améliorer le réseau de téléphonie dans les TER, TGV et LGV. La société Free a mandaté TDL pour trouver une solution afin de mieux couvrir le territoire de Mayet. L'actuelle antenne ne se suffit pas car trop loin de la ligne de chemin de fer.

La société Free a été conviée à la présentation mais a décliné l'invitation.
Le dossier présenté aux élus permet de prévenir la commune du projet en cours.

- La structure du pylône proposé est un monotube mais pas le moins cher pour la société TDF. Le moins couteux aurait été une structure en trépied.
- La hauteur prévue du pylône est de 30 m
- Possibilité d'accueillir plusieurs opérateurs sur ce pylône

Monsieur BLANCHAIS explique qu'il y a plusieurs paramètres à prendre en compte pour installer un pylône. La présentation du projet est une proposition mais il peut être repensé si la commune peut proposer un autre endroit et si Free Mobile accepte cette nouvelle proposition.

L'inquiétude est portée sur la proximité des habitations

TDL souhaite acquérir une parcelle pour devenir propriétaire du terrain.

Tout habitant peut faire une demande de contrôle des ondes. Il y a des valeurs limites à respecter. Monsieur BLANCHAIS enverra une documentation à monsieur DROUET pour diffusion auprès des conseillers municipaux. Un cerfa est disponible pour faire cette demande d'étude qui est financée par l'ETAT. Les mesures de champs seraient faites par un laboratoire indépendant et un rapport est établi. Un site « Carto radio » recense toutes les mesures de champs qui existent.

TDF posera une déclaration préalable de travaux.

Monsieur BLANCHAIS entend que l'emplacement proposé n'est pas le plus adéquate mais il reste disponible pour entendre de nouvelles propositions.

Mme BAREAU évoque la puissance de 700 Méga Hertz pour ce type de projet, est-ce une limite donnée au projet ?
Mme BOISSON se pose aussi la question.
M. ASSE pose la question du pylône à Aubigné Racan où 4 opérateurs sont présents et aimerait voir une telle infrastructure.
M. OUVRARD demande qui est l'interlocuteur pour trouver une autre solution ? monsieur BLANCHAIS confirme que c'est bien lui.
Monsieur BLANCHAIS présente le maillage des pylônes existants sur le site de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences).

La redevance d'occupation n'est plus payée si TDF achète la parcelle où sera implantée le pylône.
M. OUVRARD propose de créer un groupe de travail pour réfléchir sur une nouvelle proposition.

M.MENAGER demande si le projet verrait le jour si le conseil s'y oppose ? M. BLANCHAIS répond que non car ce n'est pas l'état d'esprit de l'entreprise TDF. Cependant, rien n'empêche l'entreprise de passer outre l'avis du conseil municipal.

Monsieur OUVRARD soumet au vote la question suivante :

- Etes-vous d'accord avec le projet tel qu'il est présenté : 19 contre / 3 abstentions
- Souhaitez vous travailler sous forme d'un groupe de travail ? oui à l'unanimité

Monsieur OUVRARD invite les élus intéressés à se faire connaitre à la fin du conseil.

Monsieur ASSE propose que la mairie contacte les habitants impactés directement par le projet pour avoir leur avis.

Point 3 : Modification du tableau des effectifs des agents

Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil pour approbation, le tableau d'ouverture et de fermeture de postes concernant les effectifs communaux :

Compte tenu de l'ancienneté sur le poste occupé par Mme GAIGNARD exerçant les fonctions d'ATSEM depuis 2006 et le fait qu'elle soit titulaire du CAP Petite Enfance, il est proposé aux membres du Conseil d'intégrer Mme GAIGNARD directement dans le grade d'ATSEM.

- le tableau d'ouverture de poste des effectifs ci-dessous :

ATSEM 2ème classe	➔	1 Poste

- le tableau de fermeture de poste des effectifs ci-dessous :

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	➔	1 Poste

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de délibérer sur l'ouverture du poste « ATSEM 2ème classe » et sur la fermeture du poste « Adjoint technique territorial principal de 2eme classe ».

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité des voix l'ouverture du poste « ATSEM 2ème classe » et la fermeture du poste « Adjoint technique territorial de 2ème classe »

Point 4 : Accueil d'urgence au Mobil home situé sur le terrain du camping

A la demande du CCAS de Pontvallain, une famille de Pontvallain est accueillie sur le mobil 'home du camping de Mayet depuis le 1er août. Cette famille est accueillie en urgence en raison d'un incendie dans leur maison.
Cette location d'urgence est prise en charge par le CCAS de Pontvallain.
Cependant, il n'a pas été prévu de tarif pour ce type de situation et le CCAS de Pontvallain souhaiterait que le coût / semaine soit moindre que celui pratiqué actuellement, demande notamment liée à l'incertitude de la durée de cette location. A ce jour, elle est estimée à 4 semaines.

La famille aurait retrouvé une location sur Mayet le temps de la reconstruction de leur maison.

Après différents échanges entre le CCAS de Pontvallain et madame BAREAU, un coût de location à hauteur de 200 € / semaine est proposé.

Mme BAREAU informe qu'en date du 26 juillet, une famille a connu un sinistre et ajoute que la base de loisirs de Mansigné n'avait pas la possibilité de réaliser cet hébergement d'urgence, en raison de la saison estivale.

M. MENAGER demande comment le coût a été fixé car il lui semble un peu élevé. Madame BAREAU répond que cela a été vu directement avec le CCAS de la commune de Pontvallain.

M. BRAULT souhaite savoir la façon dont une situation d'urgence est définie. Il suggère également qu'une durée maximale d'accueil soit mise en place. Mme BAREAU souhaite que le conseil municipal donne la possibilité aux membres du CCAS de Mayet de se positionner sur les critères d'éligibilité à ce logement d'urgence.

Mme GUYET pose la question de qui prend en compte ce montant. La réponse apportée est le CCAS de Pontvallain.

Monsieur OUVRARD avance que pour le moment le mobil 'home est et sera ouvert sur le temps du camping.

M. ASSE demande le cout de location sur les chalets de Mansigné ? Un renseignement doit être pris pour apporter la réponse.
Mme GOTEFROY s'interroge sur la possibilité que Mansigné soit un lieu d'accueil d'urgence pour un habitant de Mayet. M. OUVRARD répond que, lors d'un conseil communautaire, la possibilité d'accueillir des personnes dans l'urgence avait été posé et que les logements au lac de Mansigné pouvaient accueillir ce type d'urgence. Mme GOTEFROY propose un tarif unifié sur le territoire communautaire.

M. OUVRARD propose de mettre aux voix le cout de 200 €par semaine passée dans le mobil' home, avec effet rétroactif au 1er août 2021, et de laisser le CCAS de définir les critères pour définir l'urgence de cet accueil

Les membres du conseil valident à l'unanimité des voix cette proposition

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de délibérer sur le coût de facturation d'une semaine pour ce logement d'urgence.
Monsieur Ouvrard propose également au conseil municipal de délibérer sur un tarif « logement d'urgence à la semaine » pour toute demande pour donner suite à un sinistre vécu par un particulier (incendie, inondation) et de donner pouvoir au CCAS de Mayet pour constater le caractère d'urgence.

Point 5 : Régularisation d'écriture du compte « lotissement »

Le 6 mai 2021, la commune de Mayet a signé un devis pour réaliser l'étude géothermique conforme à la norme NF P 94 500 pour 4 parcelles en vue de constructions.

Cette étude des sols a été rendue obligatoire car la vente de terrains est en cours. La facture s'élève à 1 450 € HT.

Il est nécessaire de créer une recette d'investissement de 1450 € HT pour permettre de créditer le compte 6045 en section de fonctionnement. Il reste, ensuite, à équilibrer les budgets par des comptes de transfert (compte 71335-042 et compte 3555-040)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient d'ajuster les écritures comptables du Budget Primitif 2021, afin de pouvoir procéder au mandatement. Il apparait donc nécessaire de passer les décisions modificatives comme suit :

BUDGET « LOTISSEMENT »

Section de Fonctionnement ***Section de Fonctionnement***

DEPENSES			RECETTES		
Compte 6045		1 450, 00 €	Compte 71335-042		1 450,00 €
	TOTAL	1 450,00 €		TOTAL	1 450,00 €

Section d'Investissement ***Section d'Investissement***

DEPENSES			RECETTES		
Compte 3555-040		1 450,00 €	Compte 1641		1 450,00 €
	TOTAL	1 450,00 €		TOTAL	1 450,00 €

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de délibérer sur cette modification budgétaire.

Monsieur BRAULT fait part de la vente de 3 terrains et d'un 4ème en attente, ce qui permettra à terme de clore le lotissement

Les membres du conseil valident à l'unanimité des voix cette proposition de modification budgétaire

Point 6 : Vente Local d'Activités Zone industrielle du Vieux Moulin

La mairie a reçu un courrier de monsieur MOREAU David , gérant de la SCI BATIMOR, en date du 16 avril 2021 pour acquérir le bien immobilier , situé sur la zone artisanale du Vieux Moulin à Mayet cadastrée AH 3.

Une estimation des domaines sur la valeur Vénale a été faite. Cette valeur vénale est estimée à 35 000 € avec une marge de négociation de + ou – 15 %.

Aussi, monsieur MOREAU propose d'acquérir ce bien pour la somme de 35 000 €.

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de délibérer sur cette proposition d'acquisition du bien mobilier sur la parcelle cadastrée AH 3 par la SCI BATIMOR.

M. OUVRARD présente le projet.

M. LANGLAIS demande le cout de location que percevait la mairie sur l'ensemble du bâtiment ? 161 € / mois pour une cellule et 125 € / mois pour une autre cellule.
Le maire souhaite que la délibération prenne en compte la signature du maire de tous actes à venir.

Les membres du conseil valident à l'unanimité des voix cette proposition de vente du bien et de donner pouvoir au maire de signer tout acte administratif s'y référant.

Point 7 : Renégociation des prêts SFIL

Lors de la commission « Finances » du 10 juin 2021, la renégociation des prêts nommés « Mobilys » et « Corialys » avaient été évoqués. Les tableaux de travail sont en pièce jointe à ce conducteur.

Les deux projets de délibérations sont également joints à ce conducteur, l'un pour la renégociation du prêt « Corialys » pour un montant de prêt de 1 413 035, 10 € maximum et l'autre pour la renégociation du prêt « Mobilys » pour un montant de prêt de 2 466 945,41 € maximum.

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de délibérer sur ces deux projets de délibération.

Monsieur Brault présente la délibération relative à une autorisation faite au maire de signer le contrat de prêt et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Une délibération est nécessaire pour autoriser le maire à signer les nouveaux contrats de prêt auprès de la SFIL après la renégociation des emprunts de 2016 (prêt appelés « Mobylis » et «Corialys »).

Il s'agit de délibérations de principe avec des montants maximaux. Fin septembre les éléments finaux seront inférieurs aux sommes présentées ce jour. (à titre d'exemple les taux devraient être plus près de 0,55 % et 0,46% au lieu des taux proposés ce jour de 0,70% et 0,61%).

Ce n'est pas un hasard si cette délibération arrive au conseil municipal précise M. BRAULT. En effet, cela fait partie d'une stratégie financière pour revenir à un budget plus équilibré entre fonctionnement et investissement, une stabilisation des dépenses de remboursement des emprunts et pour permettre de retrouver des possibilités d'investissement.

Aujourd'hui, la trésorerie s'est relevée, conséquence de recettes enfin arrivées (mais il manque encore une partie des subventions de la mairie toujours en attente de versement). M. BRAULT met également en lumière la volonté affirmée de bloquer les investissements et les dépenses non essentielles depuis plus d'un an. Il avance aussi qu'un deuil a été fait pour d'autres subventions qui étaient particulièrement fragiles et qu'il ne préfère pas comptabiliser comme une recette possible.

La trésorerie s'élève à ce jour à 878 717.99 €
M BRAULT juge cette somme comme très bien mais il reste encore beaucoup de remboursements d'emprunts à verser et surtout le remboursement du prêt à court terme de 500 000 € qui arrive à échéance dès octobre 2021 et de la ligne de trésorerie de 200 000 € prévu début 2022.
Il est impossible de rembourser d'un seul coup ces emprunts car la commune serait en état de cessation de paiement (878.717 € de trésorerie – 700 000 € d'emprunt), il ne resterait que 178 000 € pour toutes les autres dépenses d'ici la fin d'année sans compter les dépenses imprévues qui continuent d'arriver (25 000 € électricité + 46 000 € enfouissement des réseaux Rue Eugene Termeau...) et sans compter le problème du traitement des boues Covid et du paiement des travaux sur l'éclairage public.
L'objectif est donc de pouvoir rembourser tous les emprunts mais corrélativement de pouvoir dégager une trésorerie suffisante pour garder des marges de manœuvre et des possibilités d'investissement même si elles devront rester mesurées.

La renégociation des emprunts entre dans cette optique.
En réalisant cette opération, il sera possible de lisser les remboursements sur un plus grand nombre d'années et donc de revenir très vite à des remboursements limités à moins de 300 000 €/an qui pourront être financés par des excédents de fonctionnement.
C'est ainsi que dès l'année 2022 la commune devrait revenir à une CAF (Capacité d'Auto-Financement) nette positive, signe d'une gestion plus saine des finances.

Parallèlement, l'idée est de rembourser dès cette année une partie seulement des emprunts à court terme, soit 100 000€ sur les 500 000€ et transformer les 400 000 restant en emprunt à long terme pour garder de la trésorerie. Cela permettra de débuter l'année 2022 dans des conditions convenables

et avec l'objectif de rembourser intégralement les 200 000 € prévus en 2022 pour la ligne de trésorerie. Ce point sera évoqué lors d'un prochain conseil.
A l'issue de l'ensemble de ces opérations, la commune devrait avoir une vue claire et précise sur l'avenir des finances et donc des possibilités d'engagements futurs sur de nouveaux projets.

M. MENAGER demande si l'ETAT continuera à verser les aides engagées si le prêt SFIL est renégocié.
M. BRAULT répond que oui.

M. PESLERBE avance le problème de marge de manœuvre si la commune ne fait rien. Il estime que cette renégociation est indispensable pour assainir les comptes de la commune.

M. OUVRARD met aux voix les deux projets de délibérations joints au conducteur.

Les membres du conseil municipal approuvent à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 Pour et 2 contre) la renégociation des 2 emprunts SFIL et autorisent le maire à signer tout document lié à ces renégociations.

Point 8 : Affaires et informations diverses

Intervention de M. OUVRARD

Monsieur le Maire fait part que la vaccination mise en place par les professionnels de santé avec le soutien de la Municipalité a concerné environ 300 personnes. Il y aura peut-être de nouvelles journées ou demi-journées de vaccination.

Monsieur Ouvrard informe le conseil que les élections présidentielles sont prévues les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022. Monsieur le Maire rappelle que tenir les bureaux de vote fait partie des obligations des conseillers municipaux. A ce jour l'impact du COVID sur l'organisation n'est pas connu mais Monsieur le Maire demande aux conseillers de retenir les dates des élections dans leur agenda.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du département au sujet du paiement de la part de l'enfouissement des réseaux de la rue Eugène Termeau. Celle-ci s'élève à 40 000 €, elle n'était pas prévue du tout. Une délibération avait été prise en 2018 mais la somme n'a jamais été provisionnée.

Monsieur Ouvrard donne lecture de la lettre de l'ancienne assurance de la commune SOFAXIS demandant le remboursement d'un trop perçu. Le premier courrier à ce sujet date de juin 2015. Il a été suivi d'une relance en novembre 2015 et d'une mise en demeure en janvier 2018. La somme s'élève à 20 188,04 €. Cette dépense n'était pas non plus provisionnée.

Monsieur le Maire affirme que la commune paiera ce qu'elle doit. Ces dépenses imprévues ne sont pas les premières de l'année 2021 et rendent la tenue du budget 2021 compliquée. Des décisions modificatives devront sûrement être prises lors des prochains conseils.

Monsieur Ouvrard donne lecture du courriel du 27 juillet 2021 de la chambre régionale des comptes. Les comptes administratifs et les budgets prévisionnels de la commune seront contrôlés sur la période 2016-2020. La chambre régionale des comptes mettra l'accent sur la commande publique. Monsieur le Maire informe que Monsieur Beaudouin a été contacté par la chambre régionale en tant qu'ancien ordonnateur des comptes de la commune. Le retour de ce contrôle ne sera connu que lors du rapport présenté au conseil municipal vers janvier-février 2022.

Collège : tous les postes étaient pourvus à la rentrée. 261 élèves sont inscrits. Le recensement des élèves souhaitant se faire vacciner est en cours pour ensuite définir le choix d'une des options suivantes pour la vaccination : soit une équipe mobile viendrait s'installer, soit un transport en bus vers le centre de vaccination pourrait être envisagé.

Monsieur Ouvrard informe du courrier du département au sujet de l'enquête menée pour connaitre les projets de construction dans les communes. Monsieur le Maire tient à rappeler l'importance de la présence du collège dans la commune et la nécessité de le garder.

Monsieur le Maire tient à remercier le Comité des fêtes de l'organisation conjointe avec la commune des festivités du 14 juillet notamment du fait d'avoir fourni les repas pour les DJ et les artificiers.

Monsieur Ouvrard rappelle que le 5 septembre de 9h à 13h aura lieu sur la place de la Mairie la rencontre des associations de Mayet. La place sera fermée à la circulation pour permettre à chacun et notamment aux plus jeunes de se déplacer sans danger.

Les dates prévisionnelles des futurs conseils municipaux sont les 27 septembre, 25 octobre, 22 novembre, 13 décembre.

Intervention de M. LAFOIS

M. LAFOIS demande aux conseillers municipaux de faire part des observations concernant l'entretien de la voirie et des espaces verts.
M. MENAGER ne comprend pas pourquoi les élagages sont commencés et non finis. M. ASSE avance que cette méthode de travail est généralisée.

M. OUVRARD intervient sur le projet de la réfection des sanitaires sur l'école Jules Ferry ainsi que le déplacement de l'accueil périscolaire au sein de l'école. Il invite les conseillers à aller voir les travaux.

Mme GOTEFROY demande si l'accueil des enfants sur l'école Jules Ferry est prévu car l'information n'est pas parvenue aux parents. M. OUVRARD en parlera avec la directrice.

M. LAFOIS évoque que la commission s'est réunie pour visiter la commune et cette dernière a fait des observations sur les points visités.

M. HUBERT demande si la balayeuse sera bientôt de retour dans les rues de Mayet. M. LAFOIS répond qu'elle est actuellement en panne et précise qu'il s'agit de la balayeuse de Luché Pringé et qu'un regroupement pour un achat via la communauté de communes sud Sarthe pourrait s'envisager.

Intervention Mme BAREAU

- Conseil Municipal des Jeunes

Les référents désignés pour le Conseil Municipal des Jeunes tiendront des permanences pour les jeunes scolarisés dans les établissements non mayetais les 4, 8 et 11 septembre.
Les jeunes scolarisés dans des établissements mayetais sont déjà automatiquement inscrits. Les référents rendront visite dans chaque établissement et remettront les cartes d'électeurs aux élèves.
Les cartes électorales seront remises aux jeunes lors de leur inscription sur les listes électorales.
Les élections se dérouleront les 21-22-23 octobre.

- Journée Citoyenne du 4 juillet 2021

42 personnes ont participé et ramassé environ 28 kg de déchets : 63 masques (1h30 de balade, 9 équipes soit autant de zones couvertes sur 30 zones définies (1/3 des zones).
Zone de Vezin et avenue Max Boyer étaient les zones géographiques avec le plus de masques ramassés. Une action devra être certainement menée avec le collège, le cabinet médical et les utilisateurs du gymnase pour sensibiliser sur les masques égarés, souvent neufs encore pliés.

- Actions sociales

La commission Action sociale souhaite mettre en place une campagne de visite pour les personnes isolées, personnes en situation de handicap ainsi que leurs aidants au mois de janvier 2022. Cela demandera la mobilisation des membres du CCAS et de la commission Action Sociale.

Intervention M. BRAULT

L'échange de chemin (délibération prise lors du conseil du 28 juin 2021) devrait être signé 2ème quinzaine de septembre.

La vente du terrain à la société « Artipose » devrait être signée avant la fin de l'année.
M. BRAULT sollicite les habitants pour récupérer les questions concernant le Syndicat Mixte du Val de Loir au sujet de la taxe et de la redevance sur les ordures ménagères.

Intervention M. PESLERBE

- Petites Villes de Demain

Dans le cadre du dossier petite ville de demain une étude sur le commerce sera prochainement réalisée. Le 7 septembre Bruno REGNIER et M. PESLERBE visiteront plusieurs commerçants pour connaître leurs besoins après la crise sanitaire et envisager éventuellement une solution numérique collective en relation avec la SCET (bureau d'étude d'assistance à maitrise d'ouvrage pour les commerces). Céline LEVRARD, directrice du CAUE (conseil en architecture urbanisme et environnement) aidera les élus à travailler sur les orientations en matière d'aménagement de la commune.

- Soutien à l'installation de professionnels

La municipalité a soutenu l'installation d'un nouvel artisan (entreprise spécialisée en carrelage, faïence, dallage et cloisons sèches) dans une cellule proche de l'entreprise SOGETHERM
En relation avec Gilles MENAND de la communauté de communes Sud Sarthe, M. PESLERBE a demandé à la chambre des métiers d'aider une entreprise de maçonnerie à trouver un repreneur.
Cette démarche d'accompagnement des installations sur le secteur est une première. L'idée est de mettre en avant les entreprises du secteur, de les soutenir dans leur développement et d'accueillir de nouvelles entreprises.

- Recensement

Des agents recenseurs pour le recensement du 20/01/2022 au 19/02/2022 sont recherchés. Il y a la possibilité de déposer un CV à la mairie à l'attention de Madame JOUSSE. Les candidats seront reçus et il est possible de prendre un RDV pour plus d'informations.

- Terrain à bâtir

Un terrain vient d'être vendu dans le lotissement, un compromis d'achat est signé pour un autre terrain et une demande de documents de la part du notaire a été faite pour un troisième terrain. Il ne resterait plus qu'un terrain à vendre.

Autres interventions

Mme RAMAUGÉ évoque la non-reconnaissance en catastrophe naturelle de la commune de Mayet pour les maisons fissurées. Elle demande s'il est possible de visiter les maisons concernées ? M. OUVRARD reprendra contact avec Mme Vallée.

Mme RAMAUGÉ fait part du courrier de monsieur ARTHUIS pour la pose d'un miroir. M. LAFOIS répond qu'il a bien reçu le courrier et qu'il lui répondra rapidement.

M. HUBERT informe, qu'à partir du 2 septembre, le gilet est obligatoire pour les primaires, les collégiens et les lycéens qui prennent le car.

M. DENIS demande si le policier municipal est revenu à temps plein. La réponse est oui et que sa formation est terminée.
M. OUVRARD fait part d'une intervention de la gendarmerie de Moncé en Belin alors que la gendarmerie de Mayet était à 500 m du délit (perte de proximité). Cela est dû à la nouvelle organisation.

M. LANGLAIS pose la question du remplacement du chauffe-eau au stade de football. Le remplacement est déjà effectué.